

BRM 200 km le 24 mars 2024

Extrait du règlement des Brevets Randonneurs Mondiaux

Le règlement complet à retrouver : <https://www.audax-club-parisien.com/organisation/brm-monde#reglement-BRM>

1-NATURE DU BREVET

Il s'agit d'un Brevet Randonneur à allure libre : chacun roule à son allure seul ou en groupe, à la seule condition de passer aux contrôles avant l'heure indiquée sur la feuille de route et de boucler les 200 km en moins de 13 h 30 (tout passage après l'heure de fermeture d'un contrôle intermédiaire est éliminatoire pour l'homologation du brevet même si le participant finit dans les temps)

2-CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne licenciée ou non à un club FFVélo est admise à condition de verser un droit d'engagement de 5 € (pour les licenciés à ladite fédération) ou 7 € pour les non-licenciés. Chaque participant doit être assuré en responsabilité civile.

Les mineurs sont acceptés à condition de fournir une autorisation parentale et un certificat médical d'aptitude datant de moins de 6 mois. Chaque participant doit respecter scrupuleusement le Code de la Route, il doit pourvoir à ses besoins. De ce fait, les voitures suiveuses sont interdites.

Chacun est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou victime. Les machines doivent être mues uniquement par la force musculaire, les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas admis. Le port du casque est vivement conseillé.

Si la visibilité est insuffisante (nuit ou brouillard) : les vélos devront être munis d'un éclairage à l'avant et à l'arrière fixé solidement et constamment en état de marche (prévoir piles de rechange, batterie externe ...), un éclairage arrière seulement clignotant est interdit, le participant devra être équipé obligatoirement d'un gilet de sécurité homologué ou d'un baudrier avec bandes réfléchissantes.

3-LE PARCOURS

A consulter sur le site internet : <https://www.cty85.fr/> BRM 200.

4- CONTRÔLES

Chaque participant recevra au départ sa carte de route qu'il devra conserver en bon état.

A chaque contrôle, bien indiquer l'heure exacte de passage dans la case prévue et faire apposer le cachet d'un commerçant de la localité. Les cartes ne portant pas tous les cachets de contrôle ne seront pas homologuées de même que les cartes perdues.

Des contrôles secrets en cours de parcours sont possibles, bien vouloir d'y soumettre.

En cas d'impossibilité d'obtenir ce cachet le participant pourra :

- Prendre une photo du vélo du ou des participants devant un panneau routier justifiant du lieu
- Indiquer sur la carte de route l'heure de passage et dans la case prévue pour le cachet inscrire la mention « PHOTO »
- L'adresser par mail aussitôt après l'arrivée du brevet à d.roirand@orange.fr

Ou fournir un relevé de retrait bancaire mentionnant nom et prénom du ou des participants.

Indiquer sur la carte de route l'heure de passage, et dans la case prévue pour le cachet ajouter la mention « TICKET ».

A l'arrivée, signer et remettre votre carte de route au contrôleur d'arrivée qui indiquera l'heure d'arrivée et le temps mis pour effectuer ce BRM (enregistré également dans le listing d'arrivée pour l'Audax Club Parisien). A l'issue, le contrôleur d'arrivée vous rendra votre carte avant votre retour chez vous. Les numéros d'homologation seront diffusés sur le site www.cty85.fr après homologation par l'Audax Club Parisien : noter le numéro sur la carte de route.

Si vous désirez une médaille (6 €), bien vouloir souscrire l'option lors de l'inscription sur HelloAsso ou la demander auprès du contrôleur d'arrivée en payant alors sur place et en cochant la case OUI pour médaille demandé. Elle vous sera remise le jour même s'il y a du stock ou adressée par courrier.

5-LES INSCRIPTIONS

Inscription et paiement en ligne avec **HelloAsso** sur le site : <https://www.cty85.fr>

Date limite des inscriptions : jeudi 21 mars 2024.

Pas d'inscription sur place.

6-LE DÉPART

Le départ et l'arrivée se feront de l'OSY au 36 impasse Joseph Guillemot La Roche-sur-Yon (à côté du DOJO)

Les participants devront être présents au plus tard à 7h 30.

La délivrance des cartes de route sera arrêtée impérativement à 7 h 50 (présentation de la licence obligatoire pour les licenciés)

Départ à 8h précises. Une collation au départ et à l'arrivée sera proposée.

7-ATTESTATION DES PARTICIPANTS

Tout participant inscrit au BRM 200 :

- atteste sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours, et avoir pris connaissance de ses difficultés et des consignes de sécurité,
- accepte de rétrocéder son droit à l'image au travers de photos, films ou tout autre support de communication, qui pourraient être pris à l'occasion de la randonnée
- Reconnaît avoir pris connaissance et accepté le présent règlement du BRM 200.

Dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) les Cyclo-Touristes Yonnais s'engagent à ne pas communiquer les coordonnées des participants à des fins commerciales.

Pensez à apporter un stylo, une carte bancaire si vous pointez par retrait bancaire et votre Smartphone pour prendre des photos au Points de Contrôle.